

ENSEIGNEMENT**Adaptation de la sectorisation scolaire**

Création du secteur scolaire de l'école Rosa Parks

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville a engagé un processus de développement urbain qui s'est intensifié au fil des années sur certains quartiers notamment le Petit Ivry, le Plateau et Ivry Port. D'ici à 2019, 6200 logements supplémentaires sont envisagés sur la Commune, localisés principalement dans les quartiers d'Ivry port, Plateau Monmousseau, Centre Ville et du Petit Ivry.

Ce renouvellement urbain, au-delà d'améliorer les conditions de vie des Ivryens et la diversité sociale, est aussi source de nouveaux besoins, entre autre, dans les écoles maternelles et élémentaires. Les apports en élèves se répercutent sur la courbe des effectifs scolaires en progression depuis de nombreuses années.

Les effectifs scolaires devraient passer de 2348 à 2885 élèves en maternelle et de 3215 à 4277 élèves en élémentaire, d'ici 2018, soit environ 1500 élèves supplémentaires.

On constate que l'évolution des effectifs en élémentaire est beaucoup plus rapide que celle en maternelle en raison de l'évolution des montées pédagogiques des enfants nés depuis 2003.

Depuis la loi de décentralisation du 22 juillet 1983, le financement, le fonctionnement et l'entretien des locaux scolaires incombent aux collectivités territoriales. Il s'agit pour la municipalité de créer les locaux pour accueillir tous les élèves de notre Ville dans de bonnes conditions.

Dans ce contexte, une nouvelle école primaire, Rosa Parks, ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2014, avec 7 classes maternelles et 10 à 11 classes élémentaires, aussi un nouveau secteur scolaire doit être créé.

Lors de rencontres avec la population du quartier et pour l'étude de cette sectorisation, il a été retenu le principe d'accueillir tous les enfants domiciliés sur le Quartier Parisien et ainsi éviter la traversée de la RD5.

Les familles concernées seront informées suite à la délibération de notre assemblée. Les changements de sectorisation concerneront l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire domiciliés dans les voies référencées dans le document annexé.

Cependant, les parents qui le souhaiteraient, pourront laisser leurs enfants finir leur scolarité sur le groupe scolaire Henri Barbusse. Les enfants actuellement en dérogation pourront soit poursuivre leur scolarité dans leur école actuelle, soit intégrer le nouvel établissement scolaire.

L'ouverture de l'école Rosa Parks aura un impact important sur les effectifs du groupe scolaire Henri Barbusse puisque le nombre de classes passera de 9 à 6 en maternelle et de 16 à 10 en élémentaire, ainsi que dans une moindre mesure sur les effectifs de l'école maternelle Anton Makarenko.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver la création d'un nouveau secteur scolaire pour l'école primaire Rosa Parks.

PJ : - tableau récapitulatif.

ENSEIGNEMENT

Adaptation de la sectorisation scolaire

Création du secteur scolaire de l'école Rosa Parks

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Méhadée Bernard, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de l'éducation notamment son article L.212-7,

considérant la nécessité de réactualiser certains secteurs scolaires de la Ville, afin d'alimenter le nouvel établissement scolaire Rosa Parks à son ouverture en septembre 2014, de veiller au respect des capacités d'accueil des écoles et de l'équilibre des secteurs, de limiter les déplacements des familles, de permettre la continuité entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires, en recherchant un meilleur équilibre de la composition sociologique des publics accueillis dans chaque établissement,

considérant qu'une telle actualisation de la sectorisation concernera, dès la rentrée 2014, tous les enfants actuellement scolarisés sur les écoles concernées par les modifications, à l'exception de ceux en dérogation venant d'autres secteurs,

vu le tableau récapitulatif des changements d'affectation scolaire pour les rues concernées ci-annexé,

DELIBERE

par 39 voix pour et 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE : DECIDE la création du nouveau secteur scolaire de l'école Rosa Parks et APPROUVE en conséquence les propositions d'évolution de la sectorisation scolaire sur 25 rues de la ville d'Ivry-sur-Seine, telles que figurant dans le tableau récapitulatif ci-annexé.

Liste des rues proposées pour le secteur scolaire de l'école Rosa Parks

Adresses	Ancien secteur	Nouveau secteur
avenue de Verdun du 70 au 96	H.Barbusse	R.Parks
rue Carnot	H.Barbusse	R.Parks
rue Véroillot	H.Barbusse	R.Parks
impasse Véroillot	H.Barbusse	R.Parks
rue Emile Bastard	H.Barbusse	R.Parks
rue Henri Martin	H.Barbusse	R.Parks
impasse Henri Martin	H.Barbusse	R.Parks
rue Robert Degert	H.Barbusse	R.Parks
chemin de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
impasse de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
passage de Gournay	H.Barbusse	R.Parks
boulevard de Stalingrad du 177 au 185	H.Barbusse	R.Parks
square des Acacias	H.Barbusse	R.Parks
chemin des Coutures	H.Barbusse	R.Parks
allée Elisabeth	H.Barbusse	R.Parks
impasse des Herbeuses	H.Barbusse	R.Parks
sentier des Herbeuses	H.Barbusse	R.Parks
rue Raymond Lefèvre	H.Barbusse	R.Parks
rue de la Paix	H.Barbusse	R.Parks
impasse de la Paix	H.Barbusse	R.Parks
rue du Quartier Parisien	H.Barbusse	R.Parks
rue de l'Affiche Rouge	H.Barbusse	R.Parks
allée Manouchian	H.Barbusse	R.Parks
allée Mûlatresse Solitude	H.Barbusse	R.Parks
allée Furcy	H.Barbusse	R.Parks

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 5 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 5 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 5 MAI 2014